



Mairie  
3 rue du Nouveau Monde  
14600 Gonneville-sur-Honfleur

**ARRETE SUR LA CIRCULATION**  
422 Chemin de l'Eglise

NOUS, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L2212-5, L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,

VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de l'entreprise BOISSEL pour

VU les « les travaux Génie Civil FT adduction client pose sur 17ml 1x42/45 dont 6m en fonçage »

Effectués à partir du 07/11/2016 pour 20 jours

Par l'entreprise BOISSEL  
Route de Lisieux  
14340 VALSEME  
02 31 64 88 69

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 :** La deux sens de circulation sont concernés,

**ARTICLE 2 :** La vitesse sera limitée à 30 km/h.

**ARTICLE 2 :** Travaux sous fonçage - Pas de traversée de route sans autorisation préalable,

**ARTICLE 3 :** Des panneaux de circulation seront mis en place par l'entreprise,

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

Le 25/10/2016

Le Maire,

**Dominique LE SAUVAGE**

